



Les risques liés au **ciment**

La manipulation des ciments comporte des risques pour la peau et les yeux : peau rougie, eczéma, brûlures, allergies... Irritant, le ciment peut pénétrer la peau et parfois s'infiltrer jusque dans le sang !

Les métiers les plus exposés sont ceux amenés à appliquer manuellement les bétons, colles et mortiers utilisant du ciment avec adjonction d'eau, comme les maçons, carreleurs, chapistes...



Les mesures de prévention

- Ne manipulez jamais le ciment à mains nues ! **Portez toujours des gants adaptés en nitrile ou en néoprène doublés de jersey**, même pour un travail ponctuel. Changez-les en cas de déchirure.
- **Évitez tout contact avec du ciment mouillé** : ne vous agenouillez pas sur du ciment frais, portez toujours des bottes de sécurité en caoutchouc et changez vos vêtements en cas d'imprégnation, pour éviter tout risque de brûlure.
- **Lavez-vous les mains avec un savon neutre** après chaque manipulation et utilisez des crèmes protectrices pendant et/ou après la manipulation.
- **En cas de contact avec la peau ou de projection dans les yeux, rincez immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes.**



En cas de sensation de brûlure ou de démangeaisons, consultez le médecin du travail.

Si les symptômes s'aggravent, prévenez immédiatement un secouriste de l'entreprise, ou appeler le SAMU au 15 ou les pompiers au 18.

La manipulation du ciment, sous toutes ses formes, comporte des risques :

- Ciments humides : irritations de la peau, brûlures, allergies, crevasses...
- Ciments secs : irritations des yeux, eczémas, rhinites allergiques...

Les ciments peuvent provoquer des maladies parfois invalidantes, comme parfois la "gale du ciment".



Manpower
Sécurité